



POLE NAUTIQUE SOUSTONS PLAGE

SECTION CLUB DE SURF

Association loi 1901

Tel : 05 58 41 54 00 – Mail : SNSOUSTONS@WANADOO.FR

INSCRIPTION CLUB DE SURF DE SOUSTONS

Nom

Prénom

Date de naissance Lieu

Adresse

.....

Code postale Ville

Tel

Mail

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom Prénom

Tel

Autorisation photo / vidéo :

Je soussigné (e) autorise le Pole Nautique de Soustons Plage à photographier et filmer mon enfant //moi-même et donne l'autorisation d'utiliser ces photos et vidéos pour tout outil de communication ainsi que pour le site et le facebook du club .

Fait à le

Autorisation pour les mineurs :

Je soussigné (e) père / mère/ tuteur légal, autorise mon enfant à participer aux activités encadrées par les moniteurs du Pole nautique de Soustons plage. En cas d'urgence je les autorise à pratiquer toutes les interventions nécessaires pour son état de santé.

Fait à le

Autorisation navette du mercredi :

Je soussigné (e) père / mère/ tuteur légal, autorise mon enfant à prendre la navette du Pole nautique de Soustons à 13h30 à l'office du Tourisme de Soustons et j'autorise le Pole Nautique de Soustons à le laisser seul à cet arrêt à 16h30.

Le Pole nautique de Soustons Plage ne sera plus tenu comme responsable de l'enfant à partir de 16h30.

Fait à le



POLE NAUTIQUE SOUSTONS PLAGE

SECTION CLUB DE SURF

Association loi 1901

Tel : 05 58 41 54 00 – Mail : SNSOUSTONS@WANADOO.FR

Je déclare avoir pris connaissance des termes du contrat d'assurance de ma licence à la FFS et j'accepte.

Signature de l'inscrit ou du représentant légal

Certificat médical obligatoire avec la mention pratique du surf et compétition

- Formule année 1ent / sem** = 125€ + 45€ de licence + 15€ de cotisation = 185€
Mercredi ou Samedi
- Formule année 2ent / sem** = 285€ + 45€ de licence + 15€ de cotisation = 345€
- Formule trimestre 1ent / sem** = 60 € + 45€ de licence + 15€ de cotisation = 115€
Mercredi ou Samedi
- Formule trimestre 2ent / sem** = 120 € + 45€ de licence + 15€ de cotisation = 180€
- Formule mois 1ent / sem** = 15 € + 45€ de licence + 15€ de cotisation = 75€
Mercredi ou Samedi
- Formule mois 2ent / sem** = 35 € + 45€ de licence + 10€ de cotisation = 90€



POLE NAUTIQUE SOUSTONS PLAGE

SECTION CLUB DE SURF

Association loi 1901

Tel : 05 58 41 54 00 – Mail : SNSOUSTONS@WANADOO.FR

Règlement intérieur Pole Nautique de Soustons Plage : Section club de Surf

Article 1 : Adhésion club

Toute inscription au club de surf de Soustons se fera à partir du formulaire d'inscription ci-joint qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

Article 2 : Assurances

Toutes les personnes inscrites au Club de surf de Soustons se verront systématiquement délivrer une Licence Fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dans les modalités décrites dans le contrat ALLIANZ à disposition des parents ou tuteurs légaux. Les licences pratiquants ou compétitions, offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique du surf. Le club de Surf de Soustons peut mettre à disposition des adhérents des formulaires permettant de souscrire des garanties d'assurance complémentaires. Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la Loi sur le Sport.

Article 3 : Responsabilités du Club de surf de Soustons

Les licenciés seront pris en charge par le club de Soustons et donc sous la responsabilité des éducateurs de celui-ci à partir du début de leurs cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs après la fin de la prestation concernée et le retour en navette le mercredi 16h30. La responsabilité civile du club de surf de Soustons, concernant ses élèves cesse en dehors de ces heures. Les parents devront, avant de laisser leur enfant au club de surf de Soustons, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

Article 4 : Annulation

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution, ...) les entraînements qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit avec les stagiaires seront ; soit remplacés par des activités de substitution (technique de déplacements dans l'eau, apprentissage de la rame) ou sinon reportés à une date ultérieure.



POLE NAUTIQUE SOUSTONS PLAGE

SECTION CLUB DE SURF

Association loi 1901

Tel : 05 58 41 54 00 – Mail : SNSOUSTONS@WANADOO.FR

Article 5 : Transports des Licenciés

Dans le cadre de ses prestations, le club de surf de Soustons peut être amené à utiliser un véhicule pour le transport des licenciés. Le club de surf de Soustons s'engage à assurer ce transport dans le respect des règles en vigueur :

- Conducteurs titulaires du permis de conduire nécessaire.
- Couverture d'assurance du véhicule.
- Respect du nombre maximum de passagers.
- Véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires).
- Chaque adhérent est tenu de respecter les règles élémentaires de politesse et de bienveillance vis à vis d'autrui, et notamment envers les personnels du Club.

Tout manquement à ces règles (abus verbaux, actes de violence...) sera sanctionné par les responsables du Club. –

Tout au long de l'année le Club est fréquenté par de très jeunes enfants, les aînés devront montrer l'exemple par leur comportement exemplaire.

- Toute absence devra être signalée au minimum 2 jours avant l'entraînement à midi afin de permettre aux moniteurs de s'adapter.

- Durant l'été, afin d'assurer un bon fonctionnement de l'école ainsi qu'une cohabitation conviviale entre tous, les adhérents du Club devront avoir le souci permanent de donner une image positive du Surf, d'un Club et d'une Ecole de qualité, labellisés par la Fédération Française de Surf.

- Chaque adhérent devra respecter les locaux et les matériels mis à sa disposition par le Club. - L'introduction et la consommation d'alcool et de substances illicites est interdite dans le club. - L'accès au bureau est strictement réservé aux membres du bureau et aux moniteurs.

- L'Ecole de Surf permet au Club de fonctionner toute l'année. A ce titre, le club de surf sera fermé 15 jours en juillet, des stages de rattrapages seront réalisés aux vacances de Pâques et Toussaint.

- Chaque adhérent devra, en fin de journée, retirer des locaux les affaires et matériel personnel, afin de faciliter le nettoyage et éviter tout problème éventuel de vols ou de dégradations.



POLE NAUTIQUE SOUSTONS PLAGE

SECTION CLUB DE SURF

Association loi 1901

Tel : 05 58 41 54 00 – Mail : SNSOUSTONS@WANADOO.FR

REGLES DE VIE

- Chaque adhérent est tenu de respecter les règles élémentaires de politesse et de bienveillance vis à vis d'autrui, et notamment envers les personnels du Club.

Tout manquement à ces règles (abus verbaux, actes de violence...) sera sanctionné par les responsables du Club. –

Tout au long de l'année le Club est fréquenté par de très jeunes enfants, les aînés devront montrer l'exemple par leur comportement exemplaire.

- Toute absence devra être signalée au minimum 2 jours avant l'entraînement à midi afin de permettre aux moniteurs de s'adapter.

- Durant l'été, afin d'assurer un bon fonctionnement de l'école ainsi qu'une cohabitation conviviale entre tous, les adhérents du Club devront avoir le souci permanent de donner une image positive du Surf, d'un Club et d'une Ecole de qualité, labellisés par la Fédération Française de Surf.

- Chaque adhérent devra respecter les locaux et les matériels mis à sa disposition par le Club. - L'introduction et la consommation d'alcool et de substances illicites est interdite dans le club. - L'accès au bureau est strictement réservé aux membres du bureau et aux moniteurs.

- L'Ecole de Surf permet au Club de fonctionner toute l'année. A ce titre, le club de surf sera fermé 15 jours en juillet, des stages de rattrapages seront réalisés aux vacances de Pâques et Toussaint.

- Chaque adhérent devra, en fin de journée, retirer des locaux les affaires et matériel personnel, afin de faciliter le nettoyage et éviter tout problème éventuel de vols ou de dégradations.



POLE NAUTIQUE SOUSTONS PLAGE

SECTION CLUB DE SURF

Association loi 1901

Tel : 05 58 41 54 00 – Mail : SNSOUSTONS@WANADOO.FR

ENGAGEMENTS

Le club de surf de Soustons :

Dans le cadre du forfait choisi, le club de surf de Soustons s'engage à respecter la Charte de qualité du Label club de la Fédération Française de surf en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Le matériel nécessaire (Combinaison, planches,...) pourra être fourni aux adhérents pendant les heures d'entraînement (Forfait club).

Des adhérents :

En s'inscrivant au Club de surf de Soustons, les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratique. Les parents ou tuteurs légaux des enfants inscrits au club de surf de Soustons, reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

Signature du licenciés

Fait à.....

Le

Mention lu et approuvé

Signature des parents ou tuteur pour les mineurs

Fait à

Le

Mention lu et approuvé